

**Mémoire remis à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et
montagnards**

Par : Nadine Lavoie

De : Ville de la Baie

9 avril 2022

Éléments prioritaires à considérer dans l'élaboration de la stratégie

Une stratégie crédible doit se baser sur la science. En ce sens, il est démontré qu'il y a 60 % de chances d'assurer l'autosuffisance d'une population de caribou lorsque 35 % et moins de son habitat est perturbé. Il est donc primordial de considérer ce seuil comme minimal et de viser mieux, puisqu'il représente déjà un important compromis. La connectivité est un autre élément essentiel à considérer. Elle permet au caribou de se déplacer entre des habitats de bonne qualité et d'assurer un échange génétique entre les populations. Le second scénario proposé par la commission, qui ne prévoit aucune zone de connectivité, devient dès lors tout simplement irrecevable.

L'élaboration de la stratégie doit s'inscrire dans un esprit de réconciliation avec les peuples autochtones. De ce fait, l'abandon de certaines populations de caribous, espèce clé de l'identité de plusieurs communautés, n'est pas une option. Pour la communauté innue de Pessamit, l'abandon de la population du Pipmuacan constituerait un ethnocide.

Sacrifier certaines populations de caribous reviendrait à avouer l'échec du gouvernement à respecter ses engagements et témoignerait de son incapacité à gérer adéquatement ses forêts et à vivre en harmonie avec la biodiversité. Le fait de ne pas respecter ses obligations morales et légales de protection de la biodiversité et des espèces à statut précaire entacherait la réputation du Québec à l'international, ce qui pourrait avoir un impact important sur son accès aux marchés internationaux. Par exemple, cela pourrait engendrer la perte de certifications forestières et, conséquemment, la perte de nombreux clients pour l'exportation de nos produits ligneux.

Une stratégie ambitieuse serait non seulement bénéfique pour la biodiversité, mais permettrait également de préserver une foule d'autres services écosystémiques rendus par l'habitat des caribous. En restaurant les chemins forestiers abandonnés, on contribue à préserver une autre richesse québécoise, les milieux aquatiques. En protégeant des forêts matures, on augmente notre résilience face aux changements climatiques en plus de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. La diversité des services offerts par la forêt boréale devrait être considérée dans la stratégie, et non seulement la valeur du bois qui y est prélevé.

Bien que nous croyons que les valeurs intrinsèque et culturelle du caribou soient suffisantes en elles-mêmes pour justifier la sauvegarde de cette espèce emblématique du Québec, il est également possible d'y associer des retombées économiques. Par exemple, la création d'aires protégées pour le caribou peut non seulement permettre de préserver des services écologiques d'une valeur souvent bien supérieure à celle du bois qu'on y récolte, mais également de créer des emplois stables et durables. De plus, selon la SÉPAQ, chaque jour-visite dans un parc national génère des dépenses moyennes de 67 \$ pour les communautés locales vivant dans les régions limitrophes. Ainsi, le parc national de la Gaspésie, créé avec l'objectif de préserver les caribous montagnards, aurait généré plus de 15 millions de dollars en 2020 pour les collectivités en périphérie considérant les 226 360 jours-visites comptabilisés.

Une stratégie qui assure le rétablissement de l'ensemble des populations avant tout

L'abandon de certaines populations de caribous par le Québec causerait d'importants préjudices aux communautés autochtones concernées. Pour la communauté innue de Pessamit, l'abandon de la population du Pipmuacan constituerait une atteinte à ses droits ancestraux et à son identité culturelle. Le conseil de la nation huronne-wendat est lui aussi choqué par la proposition du gouvernement d'abandonner la population de Charlevoix. Quant à elle, la communauté anishnabe de Lac-Simon considère être redevable envers le caribou, grâce à qui elle a pu survivre pendant des millénaires. Il est hors de question dans ce contexte de laisser disparaître la population de Val-d'Or. Le Québec doit prendre ses responsabilités envers ces communautés ; il en a l'obligation morale.

Malgré la situation précaire de certaines populations de caribous, il ne faut pas oublier que c'est une responsabilité du Québec (bien que partagée avec le fédéral) de protéger les espèces menacées ou vulnérables, et que c'est son inaction au cours des dernières années qui force maintenant la prise de certaines mesures extrêmes. La mise en enclos des caribous et la gestion active des prédateurs sont les conséquences du désengagement du gouvernement, nuisant à l'acceptabilité sociale des mesures de conservation du caribou et générant polarisation et frustration auprès des nombreux utilisateurs qui se partagent les territoires. Il est plus que temps que le Québec s'engage à mettre en place des mesures qui permettront le maintien de l'ensemble des populations de caribous.

Les efforts de protection et de restauration de l'habitat du caribou, même là où les populations ont de moins grandes probabilités de rétablissement, permettraient d'engendrer des bénéfices beaucoup plus larges que le seul maintien des caribous. Que ce soit la protection des ressources hydriques, la préservation de la faune et la flore associée aux vieilles forêts, et l'augmentation de notre résilience face aux changements climatiques et aux perturbations naturelles, il existe une multitude d'arguments valables qui justifient les efforts de protection de toutes les populations, même celles en situation plus critique. Il est donc essentiel d'assurer le rétablissement de l'ensemble des populations de caribou forestier et montagnard, sans égards aux efforts à consentir.

Protéger toutes les populations de caribou est le juste équilibre que l'on doit viser

Le scénario consultatif révisé (le premier scénario) est un bon point de départ, mais il s'agit déjà d'un énorme compromis entre les besoins du caribou et les revendications de l'industrie forestière. Ce scénario minimal devrait être bonifié par la création d'aires protégées afin de pérenniser la protection de l'habitat du caribou. Les mesures de protection et de restauration doivent être mises en place le plus rapidement possible si l'on souhaite optimiser les probabilités de succès. Aller en deçà de ce scénario ne respecterait pas les engagements du Québec envers la protection du caribou et ne serait qu'une invitation à l'intervention du gouvernement fédéral. Le scénario "sans impact forestier" (deuxième scénario), qui mènerait à la disparition du quart des populations de caribou forestier, est irrecevable et ne devrait pas être étudié par la commission.

Le Québec a l'obligation légale de protéger les caribous forestiers et montagnards, et donc un juste équilibre ne peut mettre en péril leur survie, ce qui serait le cas avec le scénario "sans impact forestier" (le deuxième scénario). La réputation du Québec à l'international, tout comme celle de l'industrie forestière, est donc en jeu dans ce dossier. Ne pas rencontrer cette obligation pourrait mener à d'autres conséquences, telles que la perte de certifications forestières, lesquelles sont importantes pour développer de nouveaux marchés et répondre à la demande des clients.

Le juste équilibre est celui qui permet de préserver l'ensemble des valeurs associées au caribou et à son habitat. Il est déplorable de constater l'absence d'un scénario sans aucun impact sur le caribou, et que les seules conséquences socio-économiques considérées soient liées à la perte de possibilité forestière. La perte du caribou engendrerait des impacts majeurs sur la vitalité économique de certaines régions ; ces impacts devraient également être étudiés par la Commission.

Recommandations

Je recommande à la Commission de considérer le scénario consultatif révisé (le premier scénario) comme un scénario minimal pour la conservation des caribous forestiers et montagnards au Québec. Ce scénario fait déjà l'objet de nombreux et importants compromis entre les besoins du caribou pour son rétablissement et les revendications de l'industrie forestière. Le deuxième scénario, dit « sans incidence additionnelle sur les approvisionnements en bois », mènerait quant à lui à la disparition à court terme des populations de Val-d'Or, de Charlevoix et du Pipmuacan. Un scénario qui fait disparaître le quart des populations de caribou forestier et qui met la hache dans les zones de connectivité ne devrait tout simplement pas être étudié par cette commission. Il ne faut absolument pas chercher un juste milieu entre le premier scénario, qui est déjà un compromis, et le deuxième scénario, catastrophique pour le caribou. Il faut partir du premier scénario et l'améliorer, notamment avec la création d'aires protégées.

Pour toutes les populations de caribous forestiers et montagnards, je recommande que le taux de perturbation soit diminué à 35% dans l'habitat le plus rapidement possible. Il ne faut pas oublier qu'à 35%, la probabilité d'autosuffisance est de 60%, ce qui constitue déjà un important compromis. Ainsi, pour augmenter les probabilités de rétablissement, les mesures mises en place par le gouvernement devraient tendre à réduire le taux de perturbation sous ce seuil. Pour y arriver, il faut s'assurer dès maintenant de restaurer activement le territoire et de diminuer fortement les coupes forestières dans l'habitat. Les scénarios qui ne permettent pas l'atteinte d'un seuil maximal de 35% de perturbation pour chacune des populations de caribous ou le maintien de zones de connectivité, comme le deuxième scénario, ne doivent pas être retenus.

Je recommande des actions qui intègrent les savoirs locaux et traditionnels. La collaboration entre scientifiques et peuples autochtones pour la conservation du caribou est essentielle dans un esprit de réconciliation et de reconnaissance du savoir autochtone. Leurs connaissances intimes du territoire et de l'espèce sont indispensables au succès des démarches de conservation.

Je recommande l'adoption de mesures qui favorisent l'intégration des bénéfices socio-économiques rendus par le caribou et son habitat, car elles seront profitables à une majorité de citoyen-ne-s québécois-es. Elles contribueraient à tendre vers une réelle gestion intégrée et durable des forêts.